

Tableau des effectifs au 1^{er} avril 2022Emplois permanents :

Emplois fonctionnels	Postes ouverts avant modification	Pourvus	Création / suppression
Directeur Général des Services	1	0	0
Directeur Général Adjoint	3	3	0
Filière Administrative			
Administrateur Hors Classe Territorial	1	0	0
Administrateur Territorial	1	0	0
Attaché hors classe	1	1	(+1)
Directeur Territorial	1	1	0
Attaché principal	5	4	0
Attaché temps complet	16	14	(+1)
Attaché temps non complet 25 h	1	1	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	0	(-1)
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	4	3	0
Rédacteur	14	13	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7	5	(+1)
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe TNC 30H	0	0	(+1)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	13	9	(-3)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe TNC 30H	1	1	0
Adjoint administratif	6	6	(+2)
Adjoint administratif TNC 21H	1	1	0
Filière Technique			
Ingénieur chef	1	1	0
Ingénieur principal	3	2	0
Ingénieur	8	3	(-1)
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	5	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	1	0
Technicien	4	2	0
Agent de maîtrise	3	2	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9	6	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 10h	1	1	0
Adjoint technique à temps complet	19	15	0
Adjoint technique à temps non complet 17h30	1	1	0
Filière Médico sociale			
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Moniteur éducateur et intervenant familial TNC 17H30	1	0	0
Assistant socio-éducatif de 1 ^{ère} classe	1	1	0
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Agent social TNC 17H30	1	1	0
Filière Animation			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	3	2	0
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	0	0
Animateur	4	3	0

Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe			
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	10	6	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17H30	1	1	0
Adjoint d'animation à temps complet	7	4	0
Adjoint d'animation à temps non complet 28h	1	1	0
Adjoint d'animation à temps non complet 17h30	6	4	0
Animateur NTIC	1	1	0
Filière Culturelle			
Bibliothécaire principal	1	0	0
Bibliothécaire	1	0	0
Bibliothécaire TNC 28H	1	1	0
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe à TNC 28h	1	1	(+1)
Filière Sportive			
Conseillers territoriaux des APS	2	1	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0
Educateur APS	4	4	0

Emplois non permanents :

Filière Administrative	Postes ouverts avant modification	Pourvus	Création ou suppression
Attaché	4	2	
Rédacteur	5	2	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	0	
Adjoint administratif	6	0	(-2)
Filière Technique			
Ingénieur en chef	1	1	
Ingénieur	2	1	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	
Technicien	1	0	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	0	
Adjoint technique	12	5	
Filière Animation			
Animateur	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	21	12	
Adjoint d'animation	200	125	
Filière Culturelle			
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	0	
Filière Médico-sociale			
Moniteur-éducateur et intervenant familial	2 dont 1 TNC 17H30	0	

Filière Sportive			
Educateur des activités physiques et sportives	2	0	
Contrat de droit privé			
Contrat engagement éducatif	800	0	
Contrats apprentissage	4	1	

Il est précisé :

- Un poste d'attaché territorial dans le cadre d'un métier de chargé de mission relations entreprises (h/f). Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Assurer l'interface avec les créateurs d'entreprise et les entrepreneurs en les orientant vers les dispositifs adéquats ;
 - Cartographier les dispositifs mobilisables des partenaires (CRHdF, CMA, BGE, ILSM, HDIFID, etc...) ;
 - Organiser et animer un guichet unique de l'entrepreneuriat ;
 - Instruire des demandes d'accompagnement financières des entreprises (aide à l'immobilier d'entreprise...) ;
 - Suivre les entreprises de Pévèle Carembault ;
 - Assurer la visibilité de l'action économique Pévèle Carembault.

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-8-2° et L332-9 du Code Général de la fonction publique (ex-article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac +3 minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires.

- Un poste d'attaché territorial dans le cadre d'un métier de chargé de mission parcs d'activité et de l'immobilier d'entreprise (h/f). Les principales missions confiées seront les suivantes :
 - Gérer l'aménagement des parcs d'activité et de l'immobilier entreprises ;
 - Accompagner les projets d'implantation des entreprises ;
 - Assurer la commercialisation des parcs d'activité et de l'immobilier d'entreprises ;
 - Assurer la relation avec les entreprises implantées sur les parcs ;

Cet emploi sera occupé par un agent titulaire. Compte tenu de la nature des fonctions exercées et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base des articles L332-8-2° et L332-9 du Code Général de la fonction publique (ex-article 3-3-2° de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984). Dans ce cas, l'agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans, et sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. A l'issue de cette période de six ans, si le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial et devra justifier d'un niveau d'études équivalent à bac +3 minimum et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans des fonctions similaires.